



FLASH INFOS COMMUNALES

Numéro 19 du 25 mai 2025

Accélération des travaux de voirie du 2 au 6 juin prochains

Le département de la Somme s'est engagé à refaire entièrement le revêtement des rues d'Amiens et de la Carrière et donne suite plus rapidement que prévu à nos sollicitations. Suite à un appel d'offres mettant en concurrence plusieurs entreprises, l'entreprise COLAS, filiale du groupe Bouygues, vient d'être chargée de la réalisation de ces travaux. La planification de ce chantier, initialement prévu en juillet/août 2025, s'en trouve donc modifiée :

- Les travaux de revêtement sur cet axe important de notre commune viennent d'être programmés sur la période du 2 au 6 juin 2025, sous réserve de conditions météorologiques favorables.

Face à cette situation, Monsieur le Maire va prendre un Arrêté de circulation, Arrêté qui sera publié et affiché en mairie : les rues de la Carrière et d'Amiens (RD 933) seront fermées à la circulation sauf pour les riverains et les transports scolaires à partir du 2 juin et jusqu'au 6 juin 2025.

Précipitation également par voie de conséquence aux mêmes dates pour permettre au préalable à EDF de faire pratiquer par l'entreprise EIFFAGE **une tranchée destinée au câblage à l'angle des rues de l'Abreuvoir et des Verts Près**. Là aussi Monsieur le Maire va prendre un Arrêté de circulation : le carrefour sera complètement fermé à la circulation en direction de Canaples.

Pendant l'ensemble de ces travaux, un droit d'accès sera conservé - uniquement pour les riverains - le matin jusqu'à 8h 30 et le soir à partir de 17h 30. Nous vous engageons donc à prendre vos dispositions en amont de vos déplacements.

A l'issue, les travaux d'aménagement de sécurité pour rendre notre village plus paisible et réduire la vitesse des véhicules rue d'Amiens et rue de la Carrière (RD933) sont envisagés courant juillet 2025 après consultation des agriculteurs et des riverains concernés. Cette consultation sera rapidement conduite par monsieur le Maire et les membres du Bureau d'Etudes, directement chez l'habitant.

Désignation des jurés d'assise pour l'année 2026

Le canton de Flixecourt est composé de 24 communes dont Havernas. Lors de la réunion du conseil municipal de Flixecourt du 4 avril 2025, notre commune a été désignée pour constituer la liste annuelle 2026 du jury d'assises du département de la Somme. Le bureau des élections et de la réglementation générale de la préfecture de la Somme nous demande donc d'organiser un tirage au sort public et électronique, à partir de notre liste électorale, de 3 personnes âgées au moins de 23 ans en 2026.

Ce tirage au sort électronique sera ouvert au public et se tiendra à la mairie d'Havernas le samedi 31 mai 2025 à 11 heures.

Retour sur l'assainissement et les subventions de l'Agence de l'Eau pour la phase 2

Lors de la phase 1 des travaux d'assainissement, 95 % des habitants concernés se sont connectés au réseau communal d'assainissement et sont d'ores et déjà raccordés.

Pour la plupart, ils ont déjà reçu la subvention de l'Agence de l'Eau versée par la mairie. Cette subvention leur était octroyée par rapport à la prise en charge d'une partie de leur facture de raccordement individuel certifié conforme par la société Veolia.

Monsieur le Maire a attendu que les administrés aient perçu ce dédommagement financier avant de faire procéder au recouvrement de la taxe de raccordement. Les habitants concernés étaient donc en capacité financière de s'acquitter de cette taxe.

Pour rappel, cette taxe de raccordement est payée par tous les propriétaires des logements raccordés et se monte à 500,00 € si le branchement complet est réalisé sous un délai de 3 mois, à 700,00 € si le branchement complet est réalisé sous un délai compris entre 3 et 6 mois, à 1000,00 € si le branchement complet est réalisé sous un délai compris entre 6 et 12 mois.

Pour la phase 2, les travaux sur la partie publique ont été réalisés par la commune. Elle a mis en place les ouvrages de raccordement qui s'étendent jusqu'au branchement à la limite du domaine public. Les habitants concernés sont pour beaucoup déjà raccordés au réseau communal d'assainissement ou en passe de l'être. Ils ont donc logiquement constitué et déposé leurs dossiers individuels en Mairie.

A ce jour, nous déplorons la lenteur administrative des services de l'Agence de l'Eau due à un changement de logiciel informatique... Cette situation bien indépendante de notre volonté traîne ne serait-ce que pour le retour de la convention 2025, et retarde de fait le versement de vos subventions pour la prise en charge d'une partie de vos factures de raccordement individuel.

Tant que vous n'aurez pas perçu votre subvention de l'Agence de l'Eau versée par la mairie, vous ne serez pas sollicités pour le recouvrement de la taxe de raccordement. Monsieur le Maire attendra évidemment que les administrés aient perçu ce dédommagement financier pour faire ensuite procéder au recouvrement de la taxe de raccordement. **Il n'est pas question que cette opération mette les habitants concernés en situation financière délicate.** Par voie de conséquence, la clause du délai de 3 mois initialement mise en œuvre pour le raccordement est provisoirement suspendue.

Il faut savoir que certains habitants doivent encore attendre les disponibilités des artisans et des entreprises spécialisées du secteur qui paraissent être bien débordés de travail à l'heure actuelle, pour faire établir leurs devis. Cette situation de décalage forcé dans la mise en œuvre de leurs travaux ne leur incombe évidemment pas.

Tous nos vœux de réussite aux enfants de la commune !

Les examens de fin d'année de vos enfants se précisent en cette fin du mois de mai. Le calendrier des épreuves de la session 2025 est fixé pour le diplôme national du brevet, le CAP, le baccalauréat général et technologique ou encore le baccalauréat professionnel : quiconque ayant déjà passé un examen sait à quel point cela peut être stressant ou déstabilisant. **Les membres du conseil municipal souhaitent bon courage et réussite à vos enfants dans cette dernière ligne droite.**

Vie associative

« **Chacun pour tous** » propose aux aînés de 60 ans et plus, ainsi qu'à leurs conjointes/conjoints (y compris veuves et veufs), **une escapade en Normandie, à DIEPPE, le samedi 5 juillet 2025** (dans la limite des 57 places disponibles attribuées selon l'ordre d'arrivée des bulletins de réservation à déposer à la mairie pour le vendredi 13 juin 2025 délai de rigueur).

« **Chacun pour tous** » propose **un concert à l'église d'HAVERNAS le dimanche 6 juillet 2025 après-midi** : laissez-vous envoûter par la chaleur des voix du groupe JO GOSPEL BAND ! (Manifestation intergénérationnelle)

« **Nos mains ont des idées** » organise **la réderie annuelle sur la place de l'Eglise le dimanche 6 juillet 2025**. La restauration sur place sera assurée par CHEZ MIKA & NELLY, Food Truck restaurant ambulancier.

« **HAnimaVERNAS** » propose une petite **marche matinale autour de notre village le samedi 28 juin 2025**

Mairie d'HAVERNAS

09 56 17 58 97

1 Rue de la Bassée - mairie.havernas@laposte.net

Retrouvez l'ensemble de nos FLASH INFOS COMMUNALES sur le site internet de la mairie au lien suivant : <https://www.havernas.fr/>